



## Compte Rendu Conseil Communautaire Séance du 18 Juin 2009

### Etaient Présents

<i>Bourgueil</i>	: Mrs JUNGES, MIRAND et Mme RIGUET
<i>Benais</i>	: Mmes RIOCREUX, FRAISSE
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs BARRE, THIBAUT, CROUVIZIER
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mme FOUQUET et Mr PINARD,
<i>Continvoir</i>	: Mme CAMUS et Mr GRANDEMANGE
<i>Gizeux</i>	: Mrs BEAUPIED, DE LAFFON
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mrs MUREAU, AMBRUGEAT
<i>Restigné</i>	: Mme GALBRUN et Mr BESNIER
<i>Saint Nicolas de Bourgueil</i>	: Mrs COUSSEAU, GOURDON

### Absent excusé

*Bourgueil* : Mr GAILLARD

### Secrétaire de séance

**Monsieur DE LAFFON**

---

*En l'absence de Monsieur Jacques GAILLARD, Président de la Communauté de Communes, la séance est présidée par Madame Marie José FOUQUET, 1<sup>ère</sup> Vice Présidente.*

Madame FOUQUET précise que ce remplacement était tout à fait imprévu, et de ce fait, elle propose de retirer la question n°5 « Création d'un commerce de 1<sup>ère</sup> nécessité à Continvoir » car Monsieur GAILLARD devait apporter des précisions complémentaires au débat précédent le vote du Conseil Communautaire.

L'assemblée n'émet aucune objection à cette proposition.

### **I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 MAI 2009**

*Ce document est adopté à l'unanimité.*

### **II – LANCEMENT D'UNE OPAH**

**Madame CAMUS**, Vice Présidente en charge de l'Habitat, de l'Aménagement de l'Espace, du Cadre de Vie et Environnement, et du Développement Durable, rappelle à ses collègues que suivant délibération en date du 14 mai 2009, le Conseil Communautaire avait décidé de lancer une consultation afin de pouvoir retenir le cabinet qui sera chargé du suivi et de l'animation d'une **O**opération **P**rogrammée d'**A**mélioration de l'**H**abitat sur le territoire des communes du Bourgueillois.

Cette consultation a fait l'objet d'une insertion dans la Nouvelle République et sur le site Internet de la Communauté de Communes, rubrique « marchés publics ».

La Communauté de Communes a reçu une offre adressée par le PACT d'Inde et Loire.

Cette offre a été examinée par les membres de la commission « Habitat » ; elle est tout à fait conforme au cahier des charges qui avait été élaboré pour cette opération.

Elle propose donc à l'assemblée de donner suite à cette proposition.

**Le Conseil Communautaire,**

**Après avoir entendu l'exposé de Madame CAMUS,**

**VU l'offre présentée par le PACT d'Indre et Loire,**

**CONSIDERANT que cette proposition est tout à fait conforme au cahier des charges,**

**DECIDE, à l'unanimité, de retenir l'offre présentée par le PACT d'Indre et Loire, et ce pour un montant de 108 840,00 €uros HT, option n°1 comprise,**

**AUTORISE le Président à signer le marché à intervenir dans le cadre des marchés à procédure adaptée.**

**S'ENGAGE à solliciter chaque année, pendant toute la durée de l'OPAH, auprès des différents financeurs (Conseil Général, Conseil Régional et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), la subvention correspondante,**

**AUTORISE également le Président à signer la convention d'OPAH à intervenir,**

**VALIDE le plan de financement joint en annexe,**

**SOULIGNE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité,**

**PRECISE que l'ordre de service, pour le lancement de cette opération, ne sera délivré qu'après accord des financeurs.**

**ANIMATION ET SUIVI D'UNE OPAH SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DU PAYS DE BOURGUEIL**

**Plan de financement**

Coût total : 108 840,00 €uros HT

Soit 1 <sup>ère</sup> année	:	31 300,00 €uros HT
Soit 2 <sup>ème</sup> année	:	35 490,00 €uros HT
Soit 3 <sup>ème</sup> année	:	42 050,00 €uros HT
<b>TOTAL</b>	<b>:</b>	<b>108 840,00 €uros HT</b>

**FINANCEMENT CORRESPONDANT**

<b>↪ 1<sup>ère</sup> année</b>	<b>:</b>	<b>31 300,00 €uros HT</b>	
- <u>Conseil Général</u>			2 500,00 €uros
- <u>ANAH</u>			
(31 300 x 20%) – 2 500 (part du CG)			<u>3 760,00 €uros</u>
		<b>Sous total</b>	<b>6 260,00 €uros</b>
- <u>Conseil Régional</u>			15 024,00 €uros
(31 300-6 260) x 60%			
- <u>Autofinancement de la collectivité</u>			10 016,00 €uros
		<b>TOTAL</b>	<b>31 300,00 €uros</b>
<b>↪ 2<sup>ème</sup> année</b>	<b>:</b>	<b>35 490,00 €uros HT</b>	
- <u>Conseil Général</u>			2 500,00 €uros
- <u>ANA</u>			
(35 490 x 20%) – 2 500 (part du CG)			<u>4 598,00 €uros</u>
		<b>Sous total</b>	<b>7 098,00 €uros</b>
- <u>Conseil Régional</u>			17 035,20 €uros
(35 490-7 098) x 60%			
- <u>Autofinancement de la collectivité</u>			11 356,80 €uros
		<b>TOTAL</b>	<b>35 490,00 €uros</b>
<b>↪ 3<sup>ème</sup> année</b>	<b>:</b>	<b>42 050,00 €uros HT</b>	
- <u>Conseil Général</u>			2 500,00 €uros
- <u>ANA</u>			
(42050 x 20%) – 2 500 (part du CG)			<u>5 910,00 €uros</u>
		<b>Sous total</b>	<b>8 410,00 €uros</b>
- <u>Conseil Régional</u>			20 184,00 €uros
(42 050 - 8 410) x 60%			
- <u>Autofinancement de la collectivité</u>			13 456,00 €uros
		<b>TOTAL</b>	<b>42 050,00 €uros</b>

Monsieur AMBRUGEAT se fait confirmer que les petites interrogations, qui avaient été soulevées lors de l'examen du pli, sont solutionnées.

### **III – AMENAGEMENT DE LOCAUX POUR LA TRESORERIE**

Madame FOUQUET, Vice Présidente, souligne l'opportunité de pouvoir réaménager une partie des anciens locaux de la caserne de gendarmerie de Bourgueil, afin de pouvoir y installer les services administratifs de la Trésorerie de Bourgueil.

Elle rappelle que ce projet, estimé à 69 000,00 €uros HT, a été examiné par la commission « Bâtiments publics et voirie ».

Afin de pouvoir lancer cette opération, il propose de souscrire :

- Une mission de maîtrise d'œuvre,
- Une mission Sécurité Santé.

A cet effet, elle fait part d'une proposition adressée par le cabinet Breust Chabrier, pour la partie maîtrise d'œuvre, et le cabinet BATEC pour la partie mission Sécurité Santé.

Les offres proposées se chiffrent ainsi :

- Maîtrise d'œuvre : Cabinet Breust Chabrier (Joué les Tours) 8 004,00 €uros HT
- Mission Sécurité Santé : Cabinet BATEC (Chouzé sur Loire) 742,40 €uros HT

***Le Conseil Communautaire,***

***Après avoir entendu l'exposé de la Vice Présidente,***

***RETIENT, à l'unanimité, les propositions détaillées ci-dessus, à savoir :***

- Maîtrise d'œuvre : Cabinet Breust Chabrier (Joué les Tours) 8 004,00 €uros HT**
- Mission Sécurité Santé : Cabinet BATEC (Chouzé sur Loire) 742,40 €uros HT**

***AUTORISE le Président à lancer une consultation et signer les marchés ou conventions à intervenir dans le cadre des marchés à procédure adaptée.***

***RAPPELLE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.***

Considérant que l'aide de l'Etat sollicitée au titre de la Dotation de Développement Rurale n'a toujours pas fait l'objet de décision, il propose l'autofinancement de la somme correspondant à cette aide, à savoir : 26 100,00 €uros en faisant un prélèvement sur le programme ZA Benais/Restigné.

*Monsieur BESNIER rappelle l'intérêt de désigner au plus tôt un organisme de contrôle.*

#### **IV – CREATION D’UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET- SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Madame FOUQUET souligne les besoins au niveau des services administratifs de pouvoir faire face aux besoins de la Communauté de Communes, notamment en matière de développement économique, de tourisme et d’actions sociales.

A cet effet, elle propose au Conseil Communautaire :

- 1) De créer un emploi non permanent, avec effet du 1<sup>er</sup> septembre 2009,
- 2) De fixer une rémunération correspondant à l’indice brut 423 du 2<sup>ème</sup> échelon du grade d’attaché, soulignant que la référence à ce grade est obligatoire, le Centre de Gestion l’ayant récemment confirmé,
- 3) D’autoriser le Président à signer le contrat à intervenir.

Elle sollicite ensuite l’avis du Conseil Communautaire,

***L’Assemblée,***

***Après avoir entendu l’exposé de Madame FOUQUET,***

***EMET, à l’unanimité, un avis favorable à cette proposition. Les crédits nécessaires seront mis en place lors d’une prochaine séance.***

#### **V – CREATION D’UN COMMERCE DE 1ERE NECESSITE A CONTINVOIR**

***Cette question est reportée à une prochaine réunion.***

#### **VI – PLACEMENTS DE FONDS**

Madame FOUQUET, Vice Présidente, rappelle à l’assemblée que l’article 116, de la loi de finances pour 2004, fixe le régime des conditions de dérogation à l’obligation de dépôt auprès de l’Etat.

Peuvent ainsi être placés les fonds qui proviennent :

- de libéralités (dons, ...),
- de l’aliénation d’éléments du patrimoine,
- d’emprunt dont l’emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité,

- de recettes exceptionnelles dans l'attente de leur réemploi notamment les indemnités d'assurance, toutes sommes perçues dans le cadre de litiges et contentieux, de recettes provenant de la vente de biens domaniaux, de débits et pénalités...

Elle rappelle également que le 9 Avril 2009, le Conseil Communautaire a décidé de vendre à Val Touraine Habitat une partie des locaux de l'ancienne caserne de gendarmerie, et ce pour un montant de 470 000,00 €uros.

Cette somme servira en grande partie à rembourser un prêt relais de 450 000,00 €uros souscrit par le Syndicat de Gendarmerie qui assurait la maîtrise d'ouvrage des travaux de la nouvelle caserne de gendarmerie de Bourgueil.

La date de remboursement est fixée au 1er Novembre 2009,

Elle propose donc à l'assemblée, pour la période comprise entre la date d'encaissement du produit de la vente et la date de remboursement du prêt de :

- Placer les fonds en compte à terme, à la Trésorerie de Bourgueil,
- Etre autorisé à effectuer les démarches nécessaires, et signer tout document s'y rapportant.

***Le Conseil Communautaire,***

***Après avoir entendu l'exposé de la Vice Présidente,***

***EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.***

## **VII – ZONE D'ACTIVITES DE BENAIS/RESTIGNE**

Madame FOUQUET, Vice Présidente, rappelle à l'assemblée que la commune de Benais a engagé une révision de son Plan d'Occupation des Sols.

Elle souligne l'intérêt pour la Communauté de Communes de pouvoir étendre la Zone d'Activités en bordure du CD 35, et à cet effet, elle propose que les parcelles concernées puissent bénéficier d'un classement approprié dans le cadre de cette révision ; cela concerne 6 parcelles d'une surface totale d'environ 2 hectares et demi (lieu dit : « La Planche du Chillou »).

***Le Conseil Communautaire,***

***Après avoir entendu l'exposé de la Vice Présidente,***

***DECIDE, à l'unanimité, de solliciter auprès de la commune de Benais la prise en compte de ce projet d'extension, dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols.***

## **VIII – AMENAGEMENT DE LOCAUX POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA CCPB**

Madame FOUQUET, Vice Présidente, rappelle que lors de la séance du 14 mai 2009, le Conseil Communautaire avait décidé de lancer une consultation auprès d'architectes, pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de réaménagement en partie des locaux de l'ancienne caserne de gendarmerie de Bourgueil (travaux estimés à 435 000,00 €uros HT).

Trois propositions sont parvenues à la Communauté de Communes :

- Cabinet PERE de Tours,
- Cabinet SCP Breust Chabrier de Joué les Tours,
- Cabinet F. Temps de St Avertin.

Après avoir détaillé les propositions, elle propose de retenir l'offre présentée par le cabinet F. Temps, qui s'avère être la mieux disante, le montant de la proposition s'élevant à 35 365.00 €uros HT (y compris l'option n°1).

Elle sollicite ensuite l'avis de l'assemblée.

***Le Conseil Communautaire,***

***Après avoir entendu l'exposé de la Vice Présidente,***

***VU la consultation lancée pour cette mission de maîtrise d'œuvre,***

***VU les offres parvenues à la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil,***

***CONSIDERANT que l'offre présentée par le cabinet F. Temps s'avère être la mieux disante,***

***DECIDE, à l'unanimité, de retenir cette offre, pour un montant de 35 365,00 €uros HT (option comprise),***

***AUTORISE le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et le cabinet F. Temps.***

## **IX – SITES NATURA 2000 – PROPOSITION D'EXTENSION DU PERIMETRE**

A la demande de l'assemblée, cette question ne sera pas débattue car la plupart des communes, concernées en premier lieu par cette modification, n'ont pas délibéré ; il apparaît donc nécessaire pour le débat que la Communauté de Communes puisse connaître la position de chaque commune.

## **X – POLE TOURISTIQUE INTERNATIONAL DE SAUMUR ET SA REGION**

Madame FOUQUET rappelle qu'une convention de partenariat a été signée entre le Pôle Touristique International de Saumur et la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, le 11 Juin 2004.

Cette convention, d'une durée de 5 ans, prévoyait pendant toute cette période le versement d'une subvention fixée à 4 311,00 €uros la 1ère année, actualisable sur le coût de la vie pour les 4 années suivantes :

– la 1ère année, le PTI a perçu	4 311,00 €uros
– la 2ème année, le PTI a perçu	4 419,00 €uros
– la 3ème année, le PTI a perçu	4 596,00 €uros
– la 4ème année, le PTI a perçu	4 734,00 €uros

Pour la 5ème et dernière année, il est demandé à la Communauté de Communes une somme de 4 869,00 €uros (pour information, la convention n'a pas été renouvelée par la Communauté de Communes).

Elle propose à l'assemblée de se prononcer sur le versement de cette subvention de 4 869,00 €uros, soulignant qu'il sera nécessaire de mettre en place un crédit supplémentaire de 2 369,00 €uros.

***Le Conseil Communautaire,***

***EMET, à l'unanimité, un avis favorable.***

## **XI – DEMANDE DE MISE EN NON VALEUR**

Madame FOUQUET, Vice Présidente, rappelle que la société ATMA, locataire d'un bâtiment appartenant à la Communauté de Communes, avait été placée dans le courant de l'année 2008 en liquidation judiciaire.

Elle précise qu'une somme de 11 681,60 €uros HT, correspondant à des loyers impayés, n'a pas pu être recouvrée, et à cet effet, elle propose à l'assemblée de se prononcer pour une mise en non valeur.

***Le Conseil Communautaire,***

***Après avoir entendu l'exposé de la Vice Présidente,***

***CONSIDERANT que tous les moyens mis en œuvre pour le recouvrement de cette somme n'ont pu aboutir,***

***DEMANDE, à l'unanimité, l'allocation en non valeur des titres correspondant à la somme de 11 681.60 €uros HT,***

***S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires.***

## **XII – ACCES AUX DONNEES CADASTRALES DES COMMUNES ADHERENTES A LA CCPB**

Madame FOUQUET, Vice Présidente, souligne l'intérêt pour la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil de pouvoir bénéficier des informations cadastrales numérisées sur l'ensemble de son territoire et, à cet effet, elle propose de signer une convention avec la Direction Générale des Impôts.

Elle sollicite ensuite l'avis de l'assemblée.

***Le Conseil Communautaire,***

***Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice Présidente,***

***VU l'intérêt de pouvoir disposer de l'accès aux données cadastrales,***

***VU le Code Général des Collectivités Territoriales,***

***DECIDE, à l'unanimité, d'engager toutes les démarches cadastrales numérisées,***

***AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et la Direction Générale des Impôts.***

## **XIII – VIREMENTS DE CREDITS ET VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES – BUDGET 2009**

### **I) Virements de crédits**

Sur proposition de Madame FOUQUET, Vice Présidente, l'assemblée, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants :

#### **a) Budget activités commerciales**

##### **SECTION INVESTISSEMENT**

##### **DEPENSES**

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
2313	16	ZA	90	Local ZA Bourgueil	+ 5 300.00
2313	14	ZA	90	Atelier relais	- 5 300.00

#### **b) Budget Communauté de Communes**

##### **SECTION INVESTISSEMENT**

##### **DEPENSES**

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
2315	135	AGC	020	Aire camping cars	+ 1 500.00
2315	10	ZA	90	Travaux ZA Benais Restigné	- 1 500.00

**DEPENSES**

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
2313	133	GALIP	64	Construction bâtiment Galipettes	- 2 000.00
2033	133	GALIP	64	Frais d'insertion – construction bâtiment	+ 2 000.00

**DEPENSES**

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
205	125	AGC	020	Logiciels COMPTA	- 1 500.00
2183	116	AGC	020	Matériel informatique CCPB	+ 1 500.00

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
6554		AGC	020	Contributions organismes de regroupement	- 3 300.00
60632		AGC	020	Fournitures petit équipement	- 1 000.00
6553		AGC	020	Service incendie	- 1 600.00
				<b>TOTAL</b>	<b>5 900.00</b>
6533		AGC	020	Cotisations de retraite	+ 1 600.00
60631		AGC	020	Fournitures d'entretien	+ 100.00
6132		AGC	020	Locations immobilières	+ 50.00
61521		AGC	020	Entretien terrains	+ 1 648.00
6355		AGC	020	Taxes et impôts sur véhicules (carte grise)	+ 133.00
6574		TOU	96	P.T.I. – Année entière	+ 2 369.00
				<b>TOTAL</b>	<b>5 900.00</b>

**2) Vote de crédits supplémentaires**

Sur proposition de Madame FOUQUET, Vice Présidente, l'assemblée, à l'unanimité, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants :

**a) Budget activités commerciales****SECTION FONCTIONNEMENT****RECETTES**

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
774		AGC	020	Subvention exceptionnelle CCPB	+ 7 000.00

**DEPENSES**

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
60611		AGC	020	Eau et assainissement	+ 250.00
6068		AGC	020	Autres matières et fournitures	+ 3 500.00
61522		AGC	020	Entretien bâtiments	+ 800.00
6161		AGC	020	Assurances	+ 690.00
6226		AGC	020	Honoraires	+ 1 760.00
				<b>TOTAL</b>	<b>7 000.00</b>

**RECETTES**

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
7817		ZA	90	Reprise provisions	+ 11 681,60

**DEPENSES**

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
654		ZA	90	Pertes sur créances irrécouvrables	+ 11 681,60

**b) Budget Communauté de Communes****SECTION FONCTIONNEMENT****RECETTES**

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
775		GEND	020	Vente locaux ancienne gendarmerie	+ 20 000.00

**DEPENSES**

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
67411		GEND	96	Subvention exceptionnelle gendarmerie	+ 13 000.00
67411		ACT	020	Subvention exceptionnelle activités commerciales	+ 7 000.00
				<b>TOTAL</b>	<b>+ 20 000.00</b>

**c) Budget gendarmerie****SECTION FONCTIONNEMENT****RECETTES**

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
774		AGC	01	Subvention exceptionnelle CCPB	+ 13 000.00

**DEPENSES**

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
023			01	Virement à la section d'investissement	+ 13 000.00

**SECTION INVESTISSEMENT****DEPENSES**

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
2132	30	AGC	020	Construction nouvelle caserne de gendarmerie	+ 13 000.00

**RECETTES**

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
021			01	Virement de la section fonctionnement	+ 13 000.00

**XIV – CIAS – CENTRE INTERCOMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES**

Madame RIOCREUX, Vice Présidente en charge de l'action sociale, souligne l'opportunité de pouvoir faire réaliser gratuitement, par Mairie Conseils Caisse des Dépôts, un diagnostic territorial permettant d'alimenter la réflexion sur la création ou non, d'un CIAS.

Afin de pouvoir éventuellement y donner suite, elle sollicite l'avis de l'assemblée.

**Le Conseil Communautaire,**

**Après avoir entendu l'exposé de Madame RIOCREUX,**

**VU l'intérêt de pouvoir disposer d'un tel diagnostic territorial,**

**EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition, et**

**DECIDE de confier la réalisation de ce diagnostic à Mairie Conseils Caisse des Dépôts,**

**SOULIGNE que ce diagnostic sera réalisé gratuitement.**

## **VI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **↳ Bornes pour aires de camping cars**

Madame FOUQUET rappelle qu'il fallait prendre en compte l'option « monnayeur », élément indispensable pour le fonctionnement de la borne.

Sur proposition de Madame FOUQUET, l'assemblée accepte le principe de la gratuité des bornes pendant une période de 3 mois, temps nécessaire d'une part pour apprécier les frais à supporter après chaque passage, et pour la mise en place des régies d'autre part.

### **↳ Appel d'offres Travaux du pôle accueil de la petite enfance à Bourgueil**

Madame FOUQUET rappelle la démarche en cours, à savoir, l'avis d'appel public à la concurrence, avec une réunion de prévue le 22 Juillet 2009.

Afin d'éviter toute réunion du Conseil Communautaire en Juillet/Août, elle souligne que les marchés pourront être signés par le Président, dans le cadre des délégations qui lui ont été données, étant précisé que la commission d'appel d'offres arrêtera la liste des candidats retenus.

### **↳ Subventions / Association Le Petit Plus – Office de Tourisme**

Madame FOUQUET fait part des remerciements adressés par ces deux associations, suite au versement des subventions octroyées pour l'année 2009.

### **↳ Quinzaine du livre**

Madame RIOCREUX commente le projet porté par l'association Livre's, soulignant l'intérêt de pouvoir continuer une telle démarche dont pourraient bénéficier de nombreux enfants dans les écoles des communes du Bourgueillois.

Madame RIOCREUX souhaiterait que l'assemblée, dans un premier temps, se prononce sur le principe d'une telle démarche, afin de pouvoir travailler ensuite, si ce principe est adopté, avec le comité consultatif.

Monsieur BARRE souligne l'intérêt de pouvoir solliciter également l'avis des enseignants qui ont déjà vécu ce genre d'expérience.

Monsieur COUSSEAU pense qu'une telle démarche doit se faire en partenariat avec les bibliothèques municipales.

**Le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur le principe de pouvoir poursuivre les réflexions menées jusqu'à ce jour au sein de l'association, confirmant ainsi qu'il n'est pas opposé à une telle démarche.**

#### ↳ Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme du Pays de Bourgueil

Madame FOUQUET commente la réunion qui a eu lieu le 10 Juin 2009, rappelant les manifestations programmées au sein de l'Office de Tourisme.

#### ↳ Elaboration d'une stratégie de développement touristique dans le Nord du Département d'Indre et Loire

Madame FOUQUET rappelle le projet de recrutement de chargé de mission pour une durée déterminée (6 mois) et commente la stratégie mise en place pour le recrutement.

#### ↳ Réunions du Conseil Communautaire

Madame FOUQUET précise qu'aucune réunion n'aura lieu en Juillet/Août 2009.

## Tour de table

#### **Madame FRAISSE - Comice agricole**

Elle rappelle la marche organisée dans le cadre du Comice agricole.

#### **Monsieur JUNGES - Réception ADSL**

Dans le but de pouvoir pallier aux zones mal desservies, il propose d'organiser une réunion avec des représentants du Conseil Général.

#### **Monsieur MIRAND – EFEB**

Il commente les démarches engagées par ITS dans le cadre de la mise en place du RSA. Un test proposé à chaque demandeur permet de définir si la personne remplit les conditions d'éligibilité.

#### **Monsieur THIBAUT - Travaux à Port Boulet**

Il précise que les commerçants devraient faire parvenir à la Communauté de Communes une demande d'exonération partielle de la Taxe Professionnelle pendant la période des travaux, s'étalant du 22 Juin au 16 Juillet 2009, jugeant une perte partielle sur leur activité.

### **Monsieur BARRE - Signalétique**

Les travaux sont quasiment terminés. L'inauguration aura lieu le 21 juillet 2009.

#### **- ORAC**

Il commente le bilan de cette opération suite à une réunion organisée le 4 Juin dernier à Chinon.

L'ORAC aura contribué à un programme d'investissement de l'ordre de 12 millions d'€uros, avec 300 emplois créés ou confortés au sein de petites entreprises de la Région.

Notre secteur devrait pouvoir bénéficier d'une nouvelle ORAC dans un délai d'un an (auparavant, ce délai ne pouvait pas être inférieur à 5 ans). Il insiste sur la nécessité de pouvoir réfléchir dès maintenant aux actions qui pourront être proposées dans cette nouvelle ORAC.

#### **- Mission Economique Partagée**

Il fait le point sur les réunions à venir.

### **Monsieur PINARD - Site NATURA 2000**

Il précise que le PNR a été désigné pour animer ce site. Les élus intéressés pour en assurer la présidence peuvent le faire savoir au PNR.

### **Madame CAMUS - Fermeture de classe**

Elle précise qu'une fermeture de classe aura lieu sur le regroupement scolaire Gizeux/Continvoir.

Madame FOUQUET souligne que la même décision a été prise pour la commune de La Chapelle sur Loire.

#### **- OPAH**

Madame CAMUS suggère aux Maires de commencer à « travailler » sur le volet insalubrité, et de recenser les logements concernés.

### **Monsieur BEAUPIED - Commerce de 1<sup>ère</sup> nécessité à Continvoir**

Il pense que ce projet aurait peut être mérité plus de concertation ; il souligne l'inquiétude des commerçants de Gizeux.

### **Monsieur DE LAFFON - Commerce de 1<sup>ère</sup> nécessité à Continvoir**

Il n'est pas du tout opposé à un tel projet mais souligne la nécessité d'engager une concertation au préalable.

#### **- Projet « Livre's »**

Il souligne le fait que ce sujet soit abordé dès maintenant afin que chacun puisse y réfléchir.

### **Monsieur GOURDON - Programmation des réunions de comités consultatifs**

Il considère que 18h30 est trop tôt ; de nombreux délégués n'ont pas la possibilité d'être présents.

**Monsieur COUSSEAU - Boulangerie de Benais**

Il fait part de problèmes non résolus.

**- Gendarmerie de Bourgueil**

Il regrette le manque de réactivité de certaines entreprises pour résoudre les problèmes soulevés, et précise qu'il va engager la procédure « dommages ouvrage » pour y pallier.

**- Schéma départemental des gens du voyage**

Il précise que ce schéma est en cours de validation. Le Bourgueillois ne devrait pas être concerné par une extension de l'aire d'accueil actuelle.



**Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.**

**Fait à Bourgueil, le 27 juillet 2009.**

*La Vice Présidente,*

**Marie José FOUQUET**